

Procès-Verbal du Conseil général du 12 juin 2025

Monsieur Oliver Ray, Président, ouvre la séance à 20h00.

Avant de procéder à l'appel des membres, il tient à partager deux nouvelles survenues dans la commune depuis la dernière séance du Conseil du 30 janvier 2025.

Il annonce avec émotion le décès de Monsieur François Lyon, survenu le 9 février 2025, à l'âge de 62 ans. Ancien scrutateur, il a été actif au service de la commune. Un temps de silence est observé en sa mémoire.

Le Président annonce ensuite avec joie la naissance d'Émile le fils de Madame Lise et de Monsieur Jérémie.

1. Appel

La Secrétaire, Madame Jocelyne Zbinden, procède à l'appel des membres du Conseil général. Sur 58 membres que compte actuellement le Conseil, 35 membres sont présents, 17 membres excusés et 6 membres absents sans excuse (voir Annexe 1).

La Municipalité est représentée au complet.

Durant l'appel, Madame Aline Braissant s'est manifestée pour exprimer son souhait d'intégrer le Conseil général.

2. Assermentation(s) éventuelle(s)

Le Président procède à l'assermentation de Madame Aline Braissant, qui rejoint ainsi officiellement le Conseil général.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée est présenté comme suit :

1. Appel
2. Assermentation(s) éventuelle(s)
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2025
5. Nomination(s) statutaire(s) : Président, Vice-Président, Commission permanente, Commission de recours, Scrutateurs et Suppléants
6. Présentation et adoption des comptes de l'année 2024 (Préavis municipal 03/25 et annexes)
 - 6.1 Rapport de la Commission de gestion
7. Arrêté d'imposition pour l'année 2026 (Préavis municipal 04/25 et annexes)
 - 7.1 Rapport de la Commission de gestion
8. Règlement des émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions (Préavis municipal 05/25 et annexes)
 - 8.1 Rapport de la Commission de gestion
9. Communications de la Municipalité / du Président du Conseil
10. Divers et propositions individuelles

Aucun commentaire ni opposition n'étant exprimé sur l'ordre du jour, il est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 30 janvier 2025

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'est pas sollicitée. Aucune modification n'est proposée.

Le Conseil accepte le procès-verbal à l'unanimité avec 1 abstention.

5. Nomination(s) statutaire(s)

Le Président rappelle que selon l'article 8 du règlement du Conseil général, ainsi que l'article 34, le Conseil nomme chaque année, pour une durée d'un an à partir du 1er juillet, les membres du Bureau du Conseil à savoir, le Président, le Vice-Président, les Scrutateurs, ainsi que les membres des Commissions : permanente et de recours. Le Président précise que selon l'article 33, que les membres de la Commission de gestion sont élus pour toute la durée de la législature.

Toutes les personnes concernées ont confirmé leur souhait de poursuivre leur mandat pour la dernière année de cette législature. Aucun poste n'étant vacant et aucune nouvelle candidature ne s'étant manifestée, les votes peuvent être menés de manière tacite, sauf mention contraire

- Élection du Président

Le Président, cède la parole au Vice-Président, Monsieur Pascal Jäggi, pour procéder au vote de la présidence. En l'absence de proposition concurrente, le Conseil passe au vote. **Monsieur Olivier Ray est réélu tacitement à l'unanimité.**

Le Président remercie les membres du Conseil pour leur confiance renouvelée.

- Élection du Vice-Président

Le Président passe au vote de la vice-présidence.

En l'absence de proposition concurrente, le Conseil passe au vote : **Monsieur Pascal Jäggi est réélu tacitement à l'unanimité.**

- Scrutatrices et suppléantes

Le Conseil procède ensuite à l'élection des Scrutatrices et de leurs suppléantes. En l'absence de proposition concurrente, le Conseil passe au vote.

Sont réélues tacitement à l'unanimité :

- Scrutatrices : Mesdames Anouck Michel et Anne Oulevay
- Suppléantes : Mesdames Céline Liniger et Catherine Aeschbacher

- Commission permanente

Monsieur Bertrand Raemy exprime le souhait de passer au statut de suppléant et propose que son poste soit transmis à Madame Sandrine Jara, qui accepte cette responsabilité.

Le Conseil accepte cette réorganisation.

En l'absence de proposition concurrente, le Conseil passe au vote.

Sont réélus tacitement à l'unanimité :

- Membres : Mesdames Isabelle Yendly-Morel et Sandrine Jara, Monsieur Jean-Luc Simond
- Suppléant : Monsieur Bertrand Raemy

- Commission de recours

En l'absence de proposition concurrente, le Conseil passe au vote.

Sont réélus tacitement à l'unanimité :

- Membres : Madame Diane Raemy, Messieurs Stéphane Oulevay et Nicolas Guerry
- Suppléant : Monsieur Christian Walther

Le Président remercie chaleureusement toutes les personnes nommées quant à leur disponibilité, leur implication, ainsi que pour le temps de préparation qu'elles consacrent avant chaque séance du Conseil.

6. Présentation et adoption des comptes de l'année 2024 (Préavis municipal 03/25 et annexes)

Monsieur Laurent Michel, Municipal, présente les comptes de l'exercice 2024. Il annonce un excédent de charges de CHF 11'429.13, alors qu'en 2023, les comptes affichaient un excédent de revenus de CHF 101'070.40. Ce résultat 2024 tient compte de la dissolution d'une provision de CHF 7'316.00 : sans cela, la perte réelle aurait été de CHF 18'745.13.

Deux éléments principaux expliquent cette évolution :

- Travaux routiers importants

La commune a profité de la dernière année d'éligibilité aux dépenses thématiques liées à la péréquation pour réaliser des travaux :

- Réfection de la route de Cuamens, étendue jusqu'au Bois de la Posogne,
- Descente de la Redenne vers Moiry, avec des interventions d'urgence sur les accotements, suivies de pontage et colmatage de fissures.

Le montant total s'élève à CHF 165'000.00, dont CH 57'858.00 de dépassement par rapport au budget. Ce dépassement est en partie dû à des travaux complémentaires et à des interventions prévues en 2023 mais reportées sur 2024.

La Commission des finances a été consultée en amont et a validé ces travaux, évitant ainsi une procédure en urgence.

- Baisse marquée des recettes fiscales

Les impôts sur les personnes physiques, principale source de revenus communaux, ont chuté de CHF 103'445.58 par rapport à 2023. Cette baisse, anticipée depuis plusieurs années, marque la fin d'un cycle de croissance exceptionnelle.

Elle a été partiellement compensée par :

- Une hausse des montants reçus dans le cadre de la péréquation directe (+ CHF 44'303.00),
- Une diminution de la facture sociale (– CHF 38'763.00),
- Une population plus basse que prévu (347 habitants au lieu de 365), ce qui a réduit certaines charges intercommunales calculées par habitant.

- Autres éléments notables

- Les recettes conjoncturelles ont dépassé les attentes avec CHF 34'059.00 de plus que budgété. Ce niveau reste élevé, mais une normalisation est attendue dès 2026.
- Les charges intercommunales ont été inférieures de CHF 47'000.00 au budget, en partie grâce à :
 - Des subventions exceptionnelles à l'AJERCO (accueil de jour),
 - Des économies dans l'ASI7, liées à la scolarisation collective d'enfants ukrainiens subventionnée par le canton.
- Concernant l'AIPCV (piscine), malgré une météo difficile au début de la saison, la gestion efficace du personnel a permis de limiter les pertes.

- Marge d'autofinancement La marge d'autofinancement est en baisse, en raison des charges liées aux routes. Toutefois, aucun nouvel investissement n'a été inscrit en 2024.

Sur 5 ans, la commune affiche une marge d'autofinancement cumulée de CHF 651'475, pour CHF 248'582 d'investissements et CHF 160'000 de remboursements bancaires.

Monsieur Laurent Michel souligne que si la situation reste saine, des investissements lourds sont à prévoir, notamment pour le réservoir d'eau, les réseaux d'eau, la défense incendie, et potentiellement des réfections routières liées à ces chantiers.

- Évolution des recettes fiscales

Enfin, il présente l'évolution du revenu communal issu des impôts.

Après plusieurs années marquées par des corrections d'impôts favorables (CHF 55'000 à CHF 95'000 par an), 2024 se distingue par une absence d'effet correctif. On revient ainsi à un niveau de revenu fiscal annuel plus réaliste, autour de CHF 780'000, comparable aux années 2017–2018. Le Président passe la parole à la Commission de gestion.

6.1 Rapport de la Commission de gestion et finances

Monsieur Stéphane Oulevay procède à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission de gestion, composée de Messieurs Christian Walther, Pierre-Yves Roberti et Stéphane Oulevay, s'est réunie les 20 mai et 4 juin 2025.

La Commission remercie la Municipalité pour la qualité des documents et des échanges.

La Commission attire l'attention sur :

- la hausse des créances fiscales à encaisser, pour lesquelles une provision a été constituée (CHF 67'284),
- une situation d'endettement maîtrisée (utilisation : CH 1,44 million pour un plafond de CHF 4 millions).
- Que les comptes ont été contrôlés par la fiduciaire GiReFid, sans remarques.

La Commission recommande à l'unanimité l'approbation des comptes 2024, tels que présentés dans le préavis n° 03/25.

Le Président passe la parole à Monsieur Jean-François Braissant, Syndic, quant à son « Rapport de gestion 2024 »

Le Syndic indique qu'il reste bien entendu à disposition pour répondre à d'éventuelles questions concernant ce rapport. Il souligne simplement que les explications déjà fournies par Monsieur Laurent Michel sur les finances, ainsi que les éléments complémentaires qui seront apportés par ses collègues, devraient permettre de bien comprendre la situation actuelle et les perspectives à venir.

Le Président demande s'il y a des questions concernant ce rapport et les comptes 2024.

Questions :

Monsieur Yves Kubler demande, si au vu des effets positifs de la péréquation qui semblent compenser la baisse des recettes fiscales par rapport au budget, il ne serait pas opportun d'envisager une diminution supplémentaire du taux d'imposition communal afin de bénéficier davantage de la péréquation financière ?

Monsieur Laurent Michel précise qu'il convient de comparer ces effets de la péréquation non pas par rapport au budget, mais en regard de la baisse réelle des revenus fiscaux. Il rappelle que, comme dans l'ancienne péréquation (encore en vigueur pour les comptes 2024), la nouvelle péréquation (applicable dès 2025) ne couvre qu'en partie l'écart entre les recettes fiscales de la commune et la moyenne cantonale. Le taux de compensation est fixé à 80 %, mais il est ensuite ajusté en fonction du taux d'imposition communal (actuellement à 70 %) par rapport au taux moyen cantonal (67,6 %).

Il ajoute qu'une baisse d'un point d'impôt, équivalente à environ CHF 11'957.00, réduirait ce taux de compensation, entraînant une perte de recettes supplémentaires. Une telle mesure serait donc délicate, surtout dans un contexte où plusieurs postes de charges sont appelés à augmenter dès 2025 ou dans les années suivantes.

Le Président rappelle que les membres du Conseil ont reçu l'ensemble des documents nécessaires à l'analyse des comptes, notamment les annexes détaillées, le rapport de la Commission de gestion ainsi que celui de la fiduciaire. Il remercie Madame Sandra Braissant, la Boursière, pour la clarté et la transparence des informations transmises.

Aucune question complémentaire n'étant formulée, le Président propose de passer au vote.

Les comptes de l'année 2024, tels que présentés dans le préavis municipal n° 03/25, avec un excédent de charges de CHF 11'429.13 ainsi que le rapport de gestion 2024, sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président remercie Madame Sandra Braissant, la Boursière, les membres de la Municipalité ainsi que la Commission de gestion et des finances pour le temps consacré à l'analyse des comptes et pour leur engagement. Il souligne l'importance de savoir que les finances communales sont gérées de manière rigoureuse et responsable.

7. Arrêté d imposition pour l'année 2026 (Préavis municipal 04/25 et annexes)

Monsieur Laurent Michel Municipal rappelle que la fixation du taux d'imposition repose à la fois sur la situation actuelle de la Commune, une marge d'autofinancement encore confortable et un endettement modéré, ainsi que sur une projection réaliste des charges à venir.

Il précise que les recettes fiscales sont instables, notamment en raison de la hausse du contentieux lié à leur encaissement. Une partie des recettes de ces dernières années provient d'opérations immobilières conjoncturelles, dont le rendement diminue. Dès 2026, la Commune devra en outre restituer 50 % de ces recettes exceptionnelles au Canton.

La nouvelle péréquation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 devrait être globalement favorable. Toutefois, certaines charges, notamment sociales, connaissent une forte augmentation, ce qui pèsera sur les comptes futurs.

Par ailleurs, plusieurs investissements importants sont à prévoir dans les prochaines années, parmi lesquels :

- la défense incendie (contribution au projet basé à Moiry),
- le renouvellement du réseau d'eau potable (canalisations datant de 1907),
- la réfection de routes,
- la rénovation de la salle communale (planchers, fenêtres),
- et le projet scolaire de construction d'une salle de gymnastique.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité ne juge pas opportun de baisser le taux d'imposition. Elle propose de maintenir le taux actuel à 70 %.

7.1 Rapport de la Commission de gestion et finances.

Monsieur Pierre-Yves Roberti procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Composée de Messieurs Christian Walther, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti, s'est réunie les 20 mai et 4 juin 2025 pour examiner le préavis n° 04/25..

La Commission relève que la Municipalité propose de maintenir la majorité des éléments financiers en vigueur, compte tenu de la situation positive des finances communales et d'apporter deux modifications :

- L'introduction d'un taux d'intérêt en cas de retard de paiement,
- L'adaptation de l'amende applicable en cas de soustraction fiscale, par la révision des articles 4 et 7 du règlement.

La Commission recommande, à l'unanimité, l'adoption de l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté dans le préavis n° 04/25.

Le Président demande s'il y a des questions concernant l'arrêté d'imposition pour 2026.

Aucune question n'étant formulée, le Président propose de passer au vote.

L'arrêté d'imposition pour l'année 2026 (Préavis municipal n° 04/25) est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

8. Règlement d'émolument administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions (Préavis municipal 05/25 et annexes)

Monsieur Stéphane Ecuyer, Municipal, explique que dans le cadre des travaux liés au PACOM, une révision du règlement sur les émoluments et taxes a été engagée. En effet, le règlement en vigueur remontait au PGA de 1994, et ne correspondait plus aux réalités actuelles. Une erreur de référence s'est glissée dans le préavis : il mentionne 2019 alors que la base est bien 1994.

À l'époque, le règlement était très succinct. Il ne prévoyait qu'une taxe pour les permis de construire, une autre pour les permis d'habiter, et la possibilité de facturer les frais d'annonce à l'enquête publique au demandeur. Depuis, les exigences légales et techniques ont considérablement évolué avec les contrôles de l'amiante, loi sur l'énergie, etc. Or, ces nouvelles charges, non intégrées aux taxes actuelles, sont actuellement supportées par les finances communales.

La révision vise à actualiser le cadre et à rééquilibrer les coûts. Elle s'appuie sur le règlement-type cantonal, ainsi que sur les pratiques de communes similaires ou légèrement plus grandes. Le nouveau système repose désormais sur les surfaces d'habitation, ce qui permet un calcul clair, équitable et connu dès le départ. Contrairement aux anciennes bases, valeurs ECA, les données sur les surfaces sont disponibles immédiatement, ce qui facilite la planification.

Le nouveau règlement intègre également des dispositions pour facturer au porteur de projet certains frais supplémentaires (mandats externes, contrôles spécifiques), introduit un permis de fouille assorti d'un émoulement et d'une pénalité en cas de retard, et encadre plus strictement les ouvertures sur le domaine public (durée et remise en état). Enfin, dans certains cas, la commune pourra demander un acompte sur les frais de taxation à l'avance, notamment pour les permis d'habiter.

8.1 Rapport de la Commission de gestion – Préavis n° 05/25 – Règlement des émoulements administratifs

Monsieur Christian Walther procède à la lecture du rapport de la Commission. La Commission de gestion, composée de Messieurs Pierre-Yves Roberti, Stéphane Oulevay et Christian Walther, s'est réunie les 20 mai et 4 juin 2025.

La Commission souligne que le règlement en vigueur est ancien et ne tient pas compte de la diversité croissante des dossiers traités (recours, démarches interrompues, non-respect des plans, etc.). Elle constate que ces cas engendrent des charges supplémentaires pour la commune, tant en temps qu'en compétences mobilisées.

Le nouveau règlement est jugé plus précis et mieux adapté. Il prévoit notamment :

- L'introduction de taxes pour les fouilles et l'occupation du domaine public ;
- Une taxation des permis de construire basée sur les m² habitables, critère jugé plus simple et plus objectif ;
- Une meilleure définition des prestations incluses dans la taxe de base, ce qui permettra d'éviter les malentendus.

La Commission recommande, à l'unanimité, l'adoption du règlement tel que présenté dans le préavis n 0 5/25.

Le Président demande s'il y a des questions concernant le nouveau Règlement des émoulements administratifs

Questions :

Monsieur Maël Sauter demande si les tarifs mentionnés dans le nouveau règlement tiennent déjà compte des recommandations de M. Prix de les revoir à la baisse.

Monsieur Laurent Michel confirme que oui.

Madame Valérie Schupbach s'interroge sur la durée de validité d'un permis de construire et sur les délais d'exécution des travaux, indiquant que certaines zones semblent être en chantier de façon « permanente »

Monsieur Stéphane Ecuyer précise qu'un permis de construire est valable 2 ans, avec possibilité d'extension d'une année. Une fois les travaux entamés, la législation et la jurisprudence estiment qu'ils doivent être achevés dans un délai « usuel », généralement compris entre 2,5 et 4-5 ans. Toutefois, il n'existe pas de délai strictement défini, et intervenir pour faire cesser un chantier est souvent complexe et énergivore, selon les intervenants impliqués.

Aucune autre question n'étant posée, le Président propose de passer au vote.

Le Règlement des émoulements administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions (Préavis municipal 05/25 et annexes) est adopté à l'unanimité par l'Assemblée, composée de ses 35 membres présents.

9. Communications de la Municipalité / du Président du Conseils

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Monsieur Stéphane Ecuyer, Municipal, fait le point sur les divers dossiers en cours :

Bâtiments communaux

Grande salle : Des interventions seront nécessaires sur les portes-fenêtres et les stores, en fin de vie. Un entretien avec vitrification du parquet est également prévu. Un préavis concernant ces travaux sera présenté en décembre 2025.

Centre culturel : Aucun problème signalé. Il rappelle que ce local reste à disposition des habitants.

Église : Un contrôle de toiture a confirmé son bon état, malgré quelques réparations nécessaires sur les gouttières. Les fenêtres sud-ouest sont fortement endommagées; des demandes de devis sont en cours, en tenant compte des contraintes liées au classement patrimonial. Des coulures ont également été constatées sous le cadran de l'horloge; un devis est attendu pour analyser plus en détail la situation (possible corrosion) pour définir les actions à prendre.

Police des constructions

Rue de l'Église 13 : Le chantier a débuté. Un bon suivi avec la direction des travaux est assuré toutes les deux semaines.

Zone à bâtir et hors zone : Plusieurs demandes sont en cours, notamment hors zone à bâtir, ce qui implique des procédures plus longues et plus complexes (demande préalable, puis demande complète).

Éclairage public : L'ensemble des candélabres a été contrôlé en mai 2025 dans le cadre du contrat d'entretien. Quelques défauts ont été détectés (risques de rupture/chute); les réparations seront effectuées prochainement.

PACom : Par suite de l'acceptation du PACom par l'Assemblée le 30 janvier 2025, la Municipalité a transmis le dossier finalisé à la DGTL le 21 février 2025. Le 9 mai 2025, un retour négatif a été reçu, principalement en lien avec les exigences de la DGMR concernant les places de parc, ainsi que quelques ajustements mineurs. Une analyse est en cours, tant du côté du mandataire que de la Municipalité. Une séance de discussion avec la DGTL et la DGMR est envisagée courant juin 2025. Il est probable qu'une nouvelle version du dossier doive être déposée, repoussant ainsi l'échéance du projet.

Monsieur Stéphane Ecuyer informe l'Assemblée que le décret du Grand Conseil interdisant les chauffages et chauffe-eau fonctionnant 100 % à l'électricité est entré en vigueur en début d'année. Ce décret impose un devoir d'annonce pour les installations concernées, à effectuer d'ici au 30 juin 2025. Les personnes équipées de ce type de système doivent s'annoncer via le site internet du Canton. Un tout-ménage sera distribué dès le lendemain afin de transmettre les informations utiles pour effectuer cette déclaration. À ce jour, certaines modalités restent encore à préciser. Toutefois, un suivi sera assuré, soit via le site de la commune, soit sur demande individuelle, afin d'accompagner les citoyens dans cette démarche.

Le Président demande s'il y a des questions.

Questions :

Un des membres du conseil s'interroge sur l'avancée de l'installation concernant l'antenne Swisscom prévue dans le clocher de l'église.

Monsieur Stéphane Ecuyer indique que le permis de construire a été délivré après validation cantonale. À ce jour, Swisscom n'a pas encore communiqué de date pour la mise en place de l'antenne. Il n'y a pas d'autres questions.

Monsieur Cédric Gaudin, Municipal, fait le point sur les divers dossiers en cours.

Grâce aux précipitations régulières de l'hiver et du printemps, aucun souci d'approvisionnement n'a été rencontré cette année. Le débit disponible s'élève actuellement à environ 600 litres par minute, pour une consommation moyenne journalière de 125 à 130 litres par minute, en incluant l'eau utilisée pour les fontaines du village.

Concernant la qualité de l'eau, les analyses effectuées sont toutes conformes aux normes en vigueur et aucun problème n'a été relevé. Afin de répondre aux exigences actuelles en matière de surveillance, la commune a procédé ce printemps à l'installation d'un turbidimètre, « appareil qui mesure les matières en suspension dans l'eau ». Il reste toutefois à installer un robinet dans la chambre technique du réservoir, destiné à la prise d'échantillons d'eau brute. Une fois cet aménagement réalisé, la commune de Chevilly sera parfaitement équipée pour garantir un contrôle optimal de la qualité de l'eau distribuée.

S'agissant de la fontaine de Favilly, l'eau ne coule plus actuellement, une fissure ayant été détectée dans le bassin. Les travaux de réfection de l'étanchéité complète sont prévus durant le mois de juin ou, au plus tard, en juillet 2025.

Le projet d'extension du réseau d'eau potable (deuxième étape) suit également son cours. La commune attend toujours le retour du bureau AW sur l'avant-projet, initialement prévu autour de Pâques. Quelques retards ont été rencontrés en interne chez le mandataire, mais les derniers échanges indiquent qu'un contact prochain devrait permettre de présenter le projet à la commune.

Concernant l'épuration des eaux usées (EU) et la STEP, le rapport annuel de la Direction générale de l'environnement (DGE), basé sur les analyses mensuelles effectuées sur la STEP, indique que les résultats pour l'année 2024 sont globalement conformes, malgré deux dépassements de seuils, admis par les normes en vigueur, contre cinq en 2023. Aucun problème technique n'a été constaté sur les installations au cours des six derniers mois. Toutefois, un souci persiste au sein du réseau communal : une part importante des eaux usées est constituée d'eaux claires parasites, estimées à 33 %, ainsi que d'eaux pluviales. Cela entraîne une surcharge inutile du réseau. Plusieurs passages caméra ont été réalisés, ainsi que des contrôles dans les regards d'égouts, sans toutefois identifier de source claire. Trois anomalies ont cependant été relevées sur des réseaux privés et seront prochainement corrigées. La commune envisage la pose de débitmètres à certains endroits du village pour affiner le diagnostic, mais cette option représente un coût important. Un appel est donc lancé aux propriétaires afin qu'ils vérifient leurs installations d'évacuation d'eau, notamment les appareils susceptibles de fuir (comme les robinets ou WC), pour éviter que de l'eau claire n'entre dans le réseau des eaux usées.

S'agissant du projet régional lié au PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), la commune travaille au transfert de gestion d'une partie de son réseau au sein de l'association EHVV. Ce transfert concerne le tronçon compris entre la croisée au bas du village et l'entrée de la STEP. Pour cela, la commune devra transmettre un rapport caméra datant de moins de cinq ans, afin d'attester du bon état des conduites. Certains éléments de l'actuelle STEP tels que les dégrilleurs et les fosses seront également repris par l'association. Dans le cadre de ce transfert, un nouveau règlement communal sur l'épuration devra être élaboré. Celui-ci visera notamment à actualiser une base de taxation devenue obsolète. Il nous prévient que d'ici 2030, **les taxes pourraient potentiellement doubler voire tripler**, afin de répondre aux exigences du futur système régional. Actuellement le planning est respecté. La procédure est actuellement en phase d'appel d'offres, et la date clé à retenir est celle de la votation du crédit de réalisation, fixée à mi-avril 2026. L'objectif du Comité directeur est de faire adopter ce crédit avant le changement de législature, afin d'éviter de devoir recommencer le processus d'explication auprès d'un nouveau Conseil.

Le Président demande s'il y a des questions.

Questions :

Monsieur Mael Sauter s'interroge puisqu'on estime que 33 % des eaux usées seraient des eaux parasites, alors qu'on n'a pas encore trouvé précisément leur origine, est-ce qu'il ne s'agirait pas simplement d'une augmentation naturelle liée à la croissance de la population de Chevilly, qui génère plus d'eaux usées ?

Monsieur Cédric Gaudin précise qu'il ne s'agit que d'une estimation technique. Les mesures sont faites pendant la nuit, quand la consommation est normalement minimale. On intègre malgré tout une part de consommation résiduelle, comme quelqu'un qui va au toilette la nuit, ainsi qu'un volume théorique d'eau usée par habitant. La différence entre ce qui est attendu et ce qui est réellement mesuré permet de calculer le pourcentage d'eaux claires parasites. Mais ce sont bien sûr des estimations et pas des mesures précises.

Il n'y a pas d'autres questions.

Madame Chantal Bisler, Municipale, fait le point sur les divers dossiers en cours.

Forêts : Comme annoncé lors de la précédente séance, notre garde forestier, M. Guy Monnier, mettra fin à ses fonctions le 31 octobre 2025, après 33 années de service. Il sera remplacé par une garde-forestière, qui était en poste à Cossonay et débutera son activité à Chevilly dès le 1er octobre 2025.

Concernant le recensement des arbres remarquables effectué en juillet 2024, 8 arbres sur les 17 recensés ont été validés par le Canton :

- 1 poirier chez la famille Michel (rue de la Diaz)
- 1 poirier chez la famille Guerry (direction Prévondavaux)
- 1 griottier sur le terrain de la famille Maillefer (en face de la forge)
- 4 sapins bleus chez la famille Poncet (à la Condémine)
- 1 pin de l'Himalaya sur le terrain de la famille Roch

En matière d'abattage d'arbres, les citoyens respectent globalement la procédure en déposant une demande officielle à la Municipalité. Celle-ci est ensuite affichée au pilier public pendant 30 jours pour toute éventuelle opposition.

Parcs, promenades et cimetière : Les travaux d'aménagement ont débuté au cimetière.

Par ailleurs, un recensement des hirondelles, martinets et chauves-souris est en cours grâce à un subside cantonal (auto-financé). Des biologistes interviendront de jour comme de nuit sur le territoire communal pour faire des relevés. Si vous avez des observations à leur transmettre, merci de les faire parvenir à la Municipalité, qui se chargera de relayer ces informations.

Déchets : La société VALORSA a relevé une baisse des déchets compostables dans les sacs taxés. En dehors de cela, le volume global des déchets reste stable sur l'ensemble du périmètre.

AJERCO : Un groupe intercommunal issu des 7 communes du réseau s'est formé. Il exprime son inquiétude face à la hausse constante des charges et soutient la Commission de gestion, qui peine encore à obtenir toutes les informations nécessaires.

Le repas des aînés aura lieu le 1er octobre 2025 en collaboration avec la commune de Ferreyres.

Santé et accompagnement

eHnv : aucun point spécifique mentionné à ce stade.

ASPMAD : Le projet de fusion entre l'hôpital de La Vallée, le CMS et l'EMS sous le nom de Pôle de la Vallée reste en discussion. Toutefois, les négociations stagnent, La Vallée exprimant son insatisfaction face aux nombreux allers-retours et s'inquiétant pour le personnel concerné et les mesures d'économie prévues par le Canton.

TSP (Travail Social de Proximité) : Les 7 communes et la gendarmerie se déclarent satisfaites. Une baisse des infractions a été constatée. Monsieur Glen Willis, intervenant TSP, est bien identifié par les jeunes de 12 à 25 ans, surtout les garçons. Il cherche désormais à mieux atteindre les jeunes filles, souvent moins présentes à l'extérieur. Le bus stationné devant l'école de La Sarraz est apprécié. Un créneau sportif de 2h le dimanche est également offert aux jeunes, sous la supervision de pairs formés.

RSNB (Réseau Santé Nord Broye) : Le réseau soutient le projet de « *Dossier Électronique du Patient* » (DEP). Il ne s'agit pas de surveillance mais d'une plateforme d'échange efficace entre les professionnelles de santé. Une séance d'information locale devrait avoir lieu prochainement. Les citoyens sont invités à y assister pour s'informer, poser leurs questions et déposer leur crainte.

Le Président demande s'il y a des questions.

Questions :

Madame Joana Albuquerque demande si l'on a des retours spécifiques sur les jeunes de Chevilly qui contactent Monsieur Glen Willis, le travailleur social ?

Madame Chantal Bisler informe que non, comme Monsieur Glen Willis ne transmet jamais de noms ou de détails personnalisés. Il communique uniquement le nombre global de contacts qu'il a eus dans les différents villages. L'année passée, il est venu à Chevilly lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2024 pour une présentation. Cette année, il s'est rendu à Moiry. Lorsqu'il parle de "contacts", cela signifie qu'il y a eu un échange ou un questionnement, mais nous n'avons pas de chiffres précis concernant Chevilly. Il est aussi possible que les jeunes de Chevilly soient directement en lien avec lui via le site de La Sarraz. Il reste présent dans les girones, les fêtes, où il fait des apparitions et distribue de la documentation. Pour rappel, son action concerne les jeunes jusqu'à 25 ans.

Madame Joana Albuquerque demande si les permanences seront reconduites à Chevilly ?

Madame Chantal Bisler informe que les permanences éphémères à Chevilly ne seront pas reconduites cette année.

Il n'y a pas d'autres questions.

Monsieur Laurent Michel, Municipal, fait le point sur les divers dossiers en cours.

l'ASI7 : Le découvert 2024 à la charge des communes est finalement inférieur au montant budgété, principalement en raison des subventions perçues pour les enfants ukrainiens hébergés à l'orphelinat de Saint-Loup.

Actuellement, 26 enfants sont encore présents et fréquentent l'école, bien certains aient été réorientés vers Gollion par manque de place à la Sarraz. L'État ukrainien a exprimé son souhait de les rapatrier d'ici fin 2025, mais selon les dernières informations, suite à différents troubles psychologiques, ce retour pourrait se concrétiser plutôt autour de mi-2026.

Parallèlement à cette diminution progressive du nombre d'enfants ukrainiens, ce qui entraîne une baisse des recettes, la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ) a placé, dans le cadre de mesures de protection, plusieurs enfants à Saint-Loup. Le Canton étudie la possibilité d'y développer un foyer permanent pour des accueils de moyenne à longue durée. Des discussions sont actuellement en cours avec l'EPS et l'ASI7 pour évaluer le nombre d'enfants pouvant être accueillis, en tenant compte des contraintes liées à leur intégration scolaire.

Concernant la modification des horaires scolaires et de transport, entrée en vigueur en décembre 2024, les retours sont globalement positifs. Peu de réactions ont été enregistrées, bien que cela ait modifié les habitudes de nombreuses familles, notamment avec un raccourcissement de la pause de midi.

Sur le plan des infrastructures, une étude de faisabilité avait été lancée pour envisager une salle de gymnastique triple, bénéficiant d'un programme de subventions cantonal. Toutefois, cette variante s'est révélée techniquement contraignante et financièrement défavorable. Malgré les aides prévues, les économies d'échelle n'étaient pas au rendez-vous et les coûts ont explosé. De plus, la Commune de La Sarraz s'interrogeait sur l'avenir de sa salle actuelle, qui freine l'exploitation du terrain sur lequel elle se trouve. En concertation avec le CODIR de l'ASI7, il a donc été décidé d'abandonner la salle triple au profit d'un projet de salle double, plus réaliste. La Sarraz conservera parallèlement une salle communale sur le long terme. L'objectif est de présenter le projet et ses implications financières au 1er semestre 2026, devant le conseil intercommunal ainsi que les différents conseils communaux concernés.

AIPCV (la piscine) : Grâce à une gestion efficace du personnel de la piscine, les pertes de revenus liées à une météo défavorable en début de saison ont pu être compensées.

Par ailleurs, la nouvelle tarification appliquée aux campings de saison a permis d'augmenter les recettes, offrant ainsi une marge de manœuvre financière. Ces améliorations contribuent à financer la restructuration progressive des emplacements, laquelle entraînera, à terme, la suppression de certaines places devenues non conformes, avec pour conséquence une baisse prévisible du nombre total de parcelles disponibles.

L'ajustement des tarifs permet donc d'accompagner et de compenser ce réaménagement progressif, tout en maintenant l'équilibre financier du site.

Protection civile : Le projet de réorganisation de la Protection civile, initié par le Canton, a suscité de nombreux débats ainsi qu'une forte opposition. Face à ces réactions, il a été abandonné au premier semestre 2025.

L'organisation actuelle, fondée sur la carte des districts, est donc maintenue. Chevilly reste rattaché au district de Morges, avec une collaboration renforcée entre les différentes ORPC (Organisations régionales de protection civile), que ce soit pour le soutien, les interventions ou d'autres missions.

À noter que les coûts par habitant demeurent maîtrisés, notamment grâce à la croissance démographique soutenue dans le district.

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Monsieur Jean-François Braissant Syndic, fait le point sur les divers dossiers en cours.

Les Routes : Il revient sur la question des routes, déjà abordée plus tôt et attire l'attention sur la route de Moiry, notamment le tronçon situé dans la descente de la Redenne, où des travaux ont déjà été réalisés. Cette route est

aujourd'hui bien plus fréquentée qu'à l'époque, notamment en raison du passage régulier du bus MBC de la ligne 760. À l'origine, elle n'avait pas été construite avec un encaissement profond : elle était simplement gravillonnée. Cela remonte à ses débuts au sein de la Municipalité, ce qui montre à quel point la situation a évolué depuis.

Des travaux plus conséquents seront donc à prévoir à moyen terme. Si la commune choisit de poser un tapis, comme cela a été fait sur la route de Cuarnens, cela représentera un investissement important, mais nécessaire. Ce type de dépense justifie aussi une certaine prudence lorsqu'il s'agit de discuter d'une éventuelle baisse du taux d'imposition.

En parallèle, des travaux sont également envisagés pour l'entretien et la réfection du système de collecte des eaux claires sur les routes. Et le jour où le réseau d'adduction d'eau potable sera rénové, il faudra également refaire entièrement la route concernée. La Municipalité rappelle qu'il ne sert à rien de faire du "bricolage" par petits bouts car à force de retoucher, on finirait par ne plus avoir de route du tout, mais un revêtement dégradé.

L'Administration

Il informe l'Assemblée d'une nouvelle importante : Madame Sandra Braissant, boursière de la commune, a souhaité mettre un terme à son mandat. Une décision qui a quelque peu surpris, mais après 23 années de service, elle est pleinement compréhensible et mérite le respect.

À cette occasion, il lui lit un mot préparé à son intention, retraçant son parcours débuté en 2002. Il salue la rigueur avec laquelle les comptes ont toujours été tenus, la qualité du travail fourni, sa constance, son implication dans la vie du village, ainsi que la collaboration toujours agréable au sein du bureau et avec les exécutifs successifs. Il lui adresse ses sincères remerciements et lui souhaite le meilleur pour la suite de son chemin.

Madame Sandra Braissant prend ensuite la parole. Elle remercie tous les conseillers qui lui ont accordé leur confiance au fil des années, ainsi que le bureau du conseil, la commission de gestion et des finances avec ses différents membres, et bien entendu la Municipalité pour la qualité de la collaboration. Elle conclut avec humour en disant que, se sentant un peu comme un meuble dans cette maison, elle a jugé qu'il était temps de tourner la page.

Le Syndic attire l'attention de l'Assemblée sur un phénomène préoccupant : il a été contacté à plusieurs reprises par la Police cantonale et la Gendarmerie au sujet d'arnaques téléphoniques visant les citoyens. Il appelle donc chacun à faire preuve de vigilance et à ne pas répondre précipitamment à des demandes ou sollicitations inattendues, surtout lorsqu'aucun échange préalable n'a eu lieu à ce sujet.

Il poursuit en adressant les remerciements d'usage, soulignant le grand nombre de personnes qui s'investissent pour le bien de la commune.

Il remercie d'abord le Conseil général, qui suit avec attention, rigueur et intelligence les rapports des commissions, les préavis municipaux et l'avancement des projets. Il reconnaît que la politique communale est parfois difficile à mener, notamment face à des changements de mentalité qui ne vont pas toujours dans le bon sens. Certaines situations, comme les relations entre promoteurs, entrepreneurs et maîtres d'ouvrage, en particulier en fin de chantier, peuvent s'avérer tendues et complexes. Il souligne l'importance de comprendre ces difficultés et d'avoir conscience que certaines démarches prennent plus de temps qu'espéré.

Il exprime sa gratitude envers le Bureau du Conseil, les collaboratrices et collaborateurs du bureau communal, en particulier Madame Gabrielle Briand, pour son engagement, ainsi qu'aux employés de la voirie pour leur travail d'entretien, de nettoyage et de fleurissement du village, aux concierges qui veillent sur les bâtiments communaux, et aux membres des différentes commissions qui doivent aujourd'hui traiter des dossiers de plus en plus denses et techniques.

Il remercie aussi chaleureusement ses collègues de la Municipalité, pour leur implication, leurs idées et leur soutien, reconnaissant que certaines périodes de la législature peuvent être particulièrement intenses.

Enfin, il rappelle que de nombreux projets ont vu le jour : des règlements ont été remis à jour, des travaux importants ont été réalisés, et le dossier des écoles ainsi que celui du PACom ont fortement mobilisé les forces communales. Il conclut en affirmant qu'avec l'appui du Conseil, la Municipalité a pu avancer et résoudre de nombreux problèmes,

permettant ainsi de continuer à offrir une qualité de vie appréciable à l'ensemble des habitantes et habitants de la commune.

Il rappelle plusieurs événements importants à venir dans la commune :

- En janvier 2026, aura lieu le Concours des Tambours, un rendez-vous attendu avec enthousiasme.
- Plus proche dans le calendrier, le 21 juin 2025, nous fêterons les 25 ans de notre salle communale ainsi que la rénovation de l'administration. Une belle occasion de célébrer ensemble ce double anniversaire.
- La fête nationale du 1er août 2025 se tiendra comme à l'accoutumée, à la petite fontaine, sauf en cas de mauvais temps, où elle sera déplacée à la salle communale.

Enfin, il attire l'attention sur une échéance citoyenne : en mars 2026, auront lieu les élections communales pour la prochaine législature. Il encourage vivement la population à s'y intéresser et à y participer.

Avant de conclure, il adresse ses remerciements renouvelés au Président du Conseil, Monsieur Olivier Ray, pour la conduite de cette séance et pour son engagement.

Le Président reprend la parole. Il indique que le Bureau du Conseil n'a rien à ajouter, si ce n'est de remercier les membres de ce Conseil pour leur présence et leur participation. Il invite également chacun à vérifier la bonne réception des communications envoyées par courriel. En cas de souci, il est demandé de prendre contact avec le Bureau afin que cela puisse être corrigé.

10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Maël Sauter pose une question concernant la présence de piquets orange apparus depuis quelques mois sur certains tronçons de la route de Dizy. M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'une initiative de la DGMR. Ces piquets ont été installés pour délimiter les bordures de chaussée, car les véhicules mordant régulièrement sur les côtés, il devenait nécessaire d'indiquer visuellement les limites afin de préserver l'état de la route.

Monsieur Maël Sauter soulève ensuite une seconde question concernant l'arrivée de la fibre optique. Il mentionne que Swisscom a communiqué vouloir procéder prochainement à son installation chez les particuliers, et il souhaite savoir quand cette opération aura lieu.

Monsieur Stéphane Ecuyer répond que Swisscom avait initialement prévu cette mise en place pour fin 2025, mais que le calendrier a été repoussé. Actuellement, la société Circet a été mandatée par Swisscom pour contacter les propriétaires. Elle les approche afin de planifier l'introduction de la fibre, opération qui est gratuite pour les propriétaires, pour autant qu'ils acceptent l'installation lors du premier passage. Si elle est refusée, une éventuelle demande ultérieure sera à la charge du propriétaire. Les travaux devraient débuter en 2026, avec une mise en service attendue pour l'été 2026. En parallèle, les anciens câbles en cuivre seront progressivement démontés. Il est également précisé que par défaut, une seule ligne est prévue par maison individuelle, sauf si un coffret avec plusieurs fibres est explicitement demandé, notamment en cas de logements multiples.

Monsieur Christian Walter prend la parole pour signaler que la société Circet est récemment passée chez lui. Il a été surpris d'apprendre que le raccordement prévu pourrait se faire en aérien et s'interroge sur la possibilité, à terme, de faire passer ces lignes en souterrain. Il fait le lien avec les futurs travaux d'induction d'eau évoqués par Monsieur Yves Kubler, et demande si une coordination des différents réseaux est envisagée.

Monsieur Stéphane Ecuyer lui répond que la question de l'enfouissement des câbles a effectivement été abordée avec Romande Énergie dans le cadre des projets d'infrastructure. Des tubes en attente sont prévus lors des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, pour permettre d'enfouir les réseaux à terme. Toutefois, Swisscom a, jusqu'à présent, avancé de manière indépendante. Si des opportunités de coordination se présentent, elles seront saisies, mais cela reste difficile à mettre en place en pratique. En l'état, les coûts d'un enfouissement resteraient à la charge des communes.

Madame Valérie Schupbach confirme ces propos, partageant que, lors de la visite de Circet chez elle, la solution aérienne est clairement privilégiée, Swisscom n'ayant pas l'intention d'assumer des frais pour un enfouissement. Une alternative pour ceux qui souhaitent un réseau enterré pourrait être de se tourner vers d'autres opérateurs, comme Calex.

CONSEIL GENERAL CHEVILLY

Le Président conclut cet échange en indiquant que des informations complémentaires seront transmises ultérieurement. Il espère que des réponses claires et uniformes seront bientôt communiquées à chaque habitant concerné.

Monsieur Yves Kubler soulève l'idée d'installer des panneaux à l'entrée du village, afin de permettre aux sociétés locales ou à toute personne organisant un événement de communiquer efficacement auprès de la population.

Le Président indique que la Municipalité se penchera sur cette proposition et qu'une réponse sera apportée d'ici la fin de l'année.

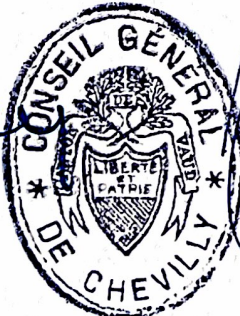
Monsieur Maxime Raemy, président de la Jeunesse de Chevilly, intervient ensuite pour donner quelques informations sur le concours de Tambours 2026, qui se tiendra à Chevilly. Un point plus détaillé sera présenté lors d'un prochain conseil, mais il souligne que les préparatifs avancent bien, en particulier au niveau des décorations. Les constructions débiteront à la mi-août, et un groupe WhatsApp a été mis en place afin de faciliter la transmission d'informations de l'équipe organisatrice vers les habitants. Toute personne intéressée peut demander à y être ajoutée pour recevoir les actualités importantes. Pour toute question, Monsieur Maxime Raemy peut être contacté directement.

En conclusion, le Président remercie chaleureusement la Municipalité ainsi que l'ensemble des commissions pour leur investissement et le travail réalisé tout au long de ces 6 premiers mois 2025.

Il adresse également un remerciement particulier à Madame Jocelyne Zbinden pour la rapidité de rédaction des procès-verbaux, soulignant la qualité de sa collaboration.

Le Président lève la séance à 22h00.

La Président
Olivier Ray



La Secrétaire
Jocelyne Zbinden